

**MAIRIE**  
**BORT L'ETANG**  
**TEL : 04.73.68.30.76**  
**FAX : 04 73 68 30 76**  
Email : [mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr](mailto:mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr)

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE**

-----

**MAIRIE**  
**BORT L'ETANG**  
**TEL : 04.73.68.30.76**  
**FAX : 04 73 68 30 76**  
Email : [mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr](mailto:mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr)

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE**

-----

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**Vendredi 18 juin 2021, 18h30, dans la salle polyvalente.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 11 juin 2021.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

**ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement pour sécurisation de la rue du Beurrier - demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police
- Sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation d'abris bus
- Effacement d'une dette suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers
- Communauté de Communes Entre Dore et Allier : modification des statuts n°01/2021
- Affaires diverses.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	L'an deux mil vingt et un, le dix huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.
11 juin 2021	
Membres :	<b>PRÉSENTS</b> : MM .HUGUET - AMRANI - GRANOUILLET – EVE - ANGELY - BERNARD - BONNET - DUCHALET – FERNANDEZ - FOURNIER - FREYGANG – GIRARDOT - LICHERON.
En exercice : 15	<b>ABSENTS REPRESENTES</b> :
Présents : 13	M. CHAZAL, pouvoir à M. FOURNIER
Votants : 15	Mme DAURAT, pouvoir à M.FERNANDEZ.
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme ANGELY Emmanuelle

### DELIBERATION 18/06/2021-01 : SUBVENTION

#### OBJET : AMENAGEMENT POUR SECURISATION DE LA RUE DU BEURRIER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de l'étude par la DRAT sur la problématique de la circulation et du stationnement gênant aux abords du groupe scolaire.

La DRAT préconise l'aménagement des abords de la rue afin de neutraliser le stationnement gênant, la matérialisation d'un emplacement réservé aux bus et la sécurisation d'un cheminement piéton.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 18 427 € HT soit 22 112,40 € TTC

Madame le Maire indique que dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, d'un montant maximal de 7 500€.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte les propositions de Madame le Maire,
- l'autorise à solliciter la subvention et financement envisagé,

### DELIBERATION 18/06/2021-02 : MARCHE PUBLIC

#### OBJET : AMENAGEMENT POUR SECURISATION DE LA RUE DU BEURRIER ET EXTENSION PARKING : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES TRAVAUX

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaménager la rue du Beurrier et procéder à l'extension du parking côté salle polyvalente dans un objectif de sécurisation de la circulation et de maîtrise du stationnement aux abords du groupe scolaire.

Elle présente les propositions des candidats ayant répondu à la publicité organisée en vue d'exécuter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'exécution des travaux d'aménagement de la rue du Beurrier à l'entreprise DELAVET pour un montant de 22 172,50 € HT soit 26 607 € TTC

- de confier l'exécution des travaux d'extension du parking à l'entreprise EURL A-T-D pour un montant de 11 959 € HT soit 14 350,80 € TTC.
- de renouveler mandat à Madame le Maire à l'effet d'accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et de signer les différentes pièces du marché ainsi conclu,
- d'imputer la dépense correspondante à ces travaux sur les crédits qui ont été ouverts au budget primitif de l'exercice 2021, chapitre 21, articles 2128 et 2152 opération N°10011, aménagement accès école

### **DELIBERATION 18/06/2021-03 : TRANSPORTS**

#### **OBJET : SOLLICITATION DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'INSTALLATION D'ABRIS BUS**

Madame le Maire explique que la Région Auvergne Rhône Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non-urbains et scolaires, propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abris bus.

Il est proposé de demander 2 abris bus pour les lieux dits Bouteix et Barrioux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette sollicitation et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

### **DELIBERATION 18/06/2021-04 : DECISION BUDGETAIRE**

#### **OBJET : EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A UNE DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS**

Vu la décision de la commission de surendettement,

Vu la demande de la Trésorerie de Billom-Saint-Dier sollicitant l'effacement de la dette de ce contribuable,

Madame le Maire expose que ce contribuable avait envers la commune une dette d'une valeur de 584,86 €, correspondant aux loyers et charges non acquittés de l'appartement dont il était locataire, et que la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'effacement de la créance suscitée, d'un montant global de 584,86 €.

Un mandat sera émis à l'article 6542.

### **DELIBERATION 18/06/2021-05 : INTERCOMMUNALITE**

#### **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS N°01/2021**

VU les statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » ;

VU l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°01 du Conseil Communautaire du 27 mai 2021 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » (CCEDA) N°01/2021 ;

VU l'article L5211-17 du CGCT relatif aux modifications statutaires des EPCI ;

Madame le Maire explique aux conseillers que la CCEDA souhaite prendre une nouvelle compétence afin d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conjointement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec volet habitat afin d'avoir une réflexion globale, raisonnée et élargie sur l'ensemble des thématiques de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable.

La CCEDA n'atteignant pas le seuil des 20 000 habitants pour l'élaboration obligatoire d'un PCAET, la compétence prise par la CCEDA sera donc inscrite en compétence facultative.

Aussi, il convient de pourvoir à une modification des statuts de la CCEDA afin :

- De prendre une nouvelle compétence facultative intitulée « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de la demande d'énergie ».
- De pourvoir à quelques modifications de forme dans la rédaction des statuts afin de cadrer avec l'article L5214-16 du CGCT modifié suite à la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019

Madame le Maire précise que dans le cadre de cette modification de statuts, le conseil communautaire a délibéré afin de modifier la définition de l'intérêt communautaire de cette nouvelle compétence, soit :

- Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- Réflexion sur la mise en place d'actions innovantes en matière de mobilité douce en lien avec la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Réflexion sur la gestion des espaces naturels protégés avec les partenaires.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire et du projet de modification des statuts.

Après avoir échangé au sein du conseil municipal sur le contenu des nouveaux statuts de la CCEDA, Madame le Maire propose donc d'approuver la modification des statuts N°2021/01 de la CCEDA comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver cette modification.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.5	Subvention	Aménagement pour sécurisation de la rue du beurrier - demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police	19
2	1.1	Marché public	Aménagement pour sécurisation de la rue du beurrier et extension parking : choix des entreprises attributaires des travaux	19-20
3	8.7	Transports	Sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation d'abris bus	20
4	7.1	Décision budgétaire	Effacement d'une dette suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers	20
5	5.7	Intercommunalité	Modification des statuts n°01/2021	20-21

**EMARGEMENTS**

Josiane HUGUET		Marion BERNARD	
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL Procuration à M. FOURNIER		Blandine DAURAT Procuration à M. FERNANDEZ	
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET			